

Bulletin d'inscription formation Microplastiques – focus sur la restriction de REACH

Date : Jeudi 9 avril 2026 – 14h à 17h
Participation : en visio-conférence via l'outil Microsoft Teams

A retourner à



**GICPER – Le Diamant A, 14 rue de la République
92909 PARIS LA DÉFENSE CEDEX**



formation@gicper.fr



01 46 53 11 70

Programme : Voir programme détaillé ci-joint.
Cette formation est éligible au plan de formation de l'entreprise.

Tarif :

☐ Non adhérent France Chimie IDF, France Chimie Centre-Val de Loire, AFINEGE :
280 € HT (336 € TTC)

☐ Adhérent France Chimie IDF, France Chimie Centre-Val de Loire, AFINEGE :
252 € HT (302,40€ TTC)

Coordonnées du client

Dénomination sociale		
Forme sociale		
Adresse du siège social		
N° de téléphone		
N° SIRET		
N° TVA		
Adresse de facturation (si différente du siège social)		
Coordonnées	Du participant à la formation	Du signataire
NOM		
Prénom		
Fonction		
N° de téléphone		
Courriel		

☐ Le participant reconnaît avoir les prérequis nécessaires au suivi de la formation indiqués sur le programme de formation.

☐ Le participant est reconnu travailleur handicapé.

Mode de paiement : Sélectionner un mode de paiement dans ce menu déroulant

Précisions mode de paiement : (n° de chèque, banque, nom et adresse de l'OPCO ...)

BNP PARIBAS LA DEFENSE ENTREPRISES

RIB 30004 01328 00011799764 04 **IBAN** FR76 3000 4013 2800 0117 9976 404 **BIC** BNPAFRPPPTX

☐ Je souhaite une convention de formation.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepter expressément les conditions générales de formation figurant ci-après.

Date et signature :

Recueil des besoins et des attentes

Indiquez ici les questions et besoins particuliers du participant sur le thème de la formation.

Conditions générales de formation

Version octobre 2018

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le GICPER exerçant son activité sous l'enseigne commerciale « ATOUT REACH » fournit au CLIENT la prestation de formation définie dans le bulletin d'inscription. La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales du CLIENT, qui prévalent sur tout autre document du CLIENT, notamment sur ses conditions générales d'achat.

Article 2 – Objet de la prestation

Le contenu et la durée de la prestation de formation sont précisés dans le programme et le bulletin d'inscription ci-joints.

Article 3 – Inscription et réservation

L'inscription et la réservation de la formation ne sont définitives et garanties qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé et réception du paiement intégral du prix.

Article 4 – Prix, facturation et modalités de paiement

Les prix indiqués sur le bulletin d'inscription sont fermes et forfaitaires. Les prix sont payables d'avance au moment de l'inscription et leur règlement doit être joint au bulletin d'inscription. La facture sera adressée au CLIENT après la réalisation de la prestation. La facture tient lieu d'attestation de présence et de convention simplifiée. Une convention et/ou une attestation de présence séparée peut être établie et délivrée sur demande expresse du client.

Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante-cinq (45) jours fin de mois ou encore soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le dépassement de ce délai ouvre droit à des pénalités de retard. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date est de quarante (40) euros.

Article 5 – Annulation et report de la prestation

Toute annulation par le CLIENT doit être notifiée par écrit au GICPER au plus tard deux (2) semaines avant le début de la session de la formation indiquée sur le bulletin d'inscription. Si l'annulation intervient moins de deux (2) semaines avant cette date, le GICPER, à titre de dédommagement, conservera la moitié des sommes versées par le CLIENT au moment de son inscription, sauf cas de force majeure dûment justifié par le CLIENT. Le GICPER se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation, sans indemnité, en cas de survenance d'un cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. En cas d'annulation, le GICPER en informe le CLIENT dans les meilleurs délais et procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées. En cas de report, le GICPER en informe le CLIENT et communique les nouvelles dates fixées pour les sessions de la formation. En cas d'indisponibilité du CLIENT, le GICPER procédera au remboursement de l'intégralité des sommes. Si à la suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution des obligations serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant ; au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois (3) mois, l'autre partie pourra mettre fin au présent contrat de plein droit et avec effet immédiat.

Article 6 – Propriété intellectuelle et confidentialité

Le contenu intellectuel de la prestation de formation ainsi que les informations, les livrables remis au moment de l'exécution de la prestation et, plus généralement, tous documents réalisés par le GICPER, quel qu'en soit leur support, et distribués à l'occasion de l'exécution de la prestation, sont des oeuvres de l'esprit protégées par le droit d'auteur. Ils demeurent la propriété pleine et entière et exclusive du GICPER ou de ses titulaires. Toute utilisation ultérieure de ces informations et documents par le CLIENT, notamment tout reproduction, redistribution ou représentation au public, est strictement interdite, sauf accord préalable écrit du GICPER. Dans le cadre de l'exécution des prestations, Le GICPER et le CLIENT peuvent être amenés à échanger des informations de nature confidentielle. Celles-ci devront être signifiées comme telles par la partie émettrice à la partie récipiendaire, par l'apposition d'un marquage sur un document écrit ou par la confirmation écrite sous trente (30) jours d'informations divulguées par oral. Tous les droits attachés aux informations confidentielles restent l'entière propriété de la partie émettrice. La partie récipiendaire s'engage à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par la partie émettrice, quel qu'en soit le support. L'utilisation d'informations confidentielles par une partie est strictement limitée aux fins de la réalisation des prestations. Les parties

s'engagent à ne communiquer les informations confidentielles ou secrètes qu'aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs qui en ont besoin pour l'exécution des présentes. Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public. Un accord de confidentialité pourra être signé en complément des présentes conditions générales sur demande du CLIENT. Dans un tel cas, les dispositions de l'accord prévaudront sur les présentes conditions générales.

Article 7 – Responsabilité

Les formations et conseils du GICPER se basent sur l'interprétation des réglementations, des recommandations et guides associés. Ils prennent en compte les évolutions réglementaires publiées et anticipent celles qui peuvent l'être de bonne foi. En aucun cas le GICPER ne sera tenu responsable de l'utilisation faite par le CLIENT des données et informations communiquées par le GICPER dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation. Tout dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données et informations sera supporté exclusivement par le CLIENT.

Article 8 – Informatique et libertés

En signant le bulletin d'inscription, le CLIENT déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies au GICPER. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que dans le but d'assurer une bonne exécution de la prestation. Dans le cadre de ce traitement, les informations recueillies pourront être communiquées aux membres du GICPER. Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage du GICPER auprès de : **GICPER – Protection des données – 14 rue de la République – 92800 PUTEAUX – formation@gicper.fr**

Article 9 – Règlement des différends

Le bulletin d'inscription et les présentes conditions générales sont soumis aux dispositions du droit français. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution ou la cessation de la prestation et des présentes conditions générales, et même en cas d'urgence, relève de la compétence exclusive des tribunaux de NANTERRE, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.